

**Consultation électronique de**  
**l'Assemblée Générale CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes**  
**du 17 mars 2021**

*Extrait des délibérations*

**Délibération relative à l'acquisition d'une parcelle située à Frontenas (69620)  
propriété de M. Yannick DEBRUN**

La Chambre de Commerce et d'Industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes, se porte acquéreur d'une partie de la parcelle située à Frontenas (69620) cadastrée section 0B numéro 84 d'une superficie d'environ 1.519 m<sup>2</sup>, propriété de Monsieur Yannick DEBRUN, en vue de l'aménagement de l'extension de la zone d'activités de Frontenas.

Il est demandé à l'Assemblée Générale de donner tout pouvoir à son Président, Philippe GUERAND, au nom et pour le compte de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes :

- ⇒ pour acquérir une partie de la parcelle située à Frontenas (69620) cadastrée section 0B numéro 84 d'une superficie d'environ 1.519 m<sup>2</sup>, au prix de 22 500 €. Le terrain est vendu en l'état, avec la condition suspensive d'acquisition des parcelles 0B85, 0B88, 0B723, AB17 par la CCI ;
- ⇒ à l'effet ci-dessus, passer et signer tous actes, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

M. LE PRESIDENT. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

---

Quorum : 59  
Votants : 97

Voix pour : 94  
Voix contre : 0  
Abstentions : 3

---

Extrait certifié conforme  
le 24 mars 2021



Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes  
Philippe GUERAND